

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 794

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles,
M. Bernier, Mme Boyer, M. Bur, M. Colombier, M. Door, Mme Gallez, M. Méhaignerie,
M. Morange, Mme Poletti et M. Tian

ARTICLE 32

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de santé »,

les mots :

« de la santé et de l'autonomie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.